

Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties,
Monsieur le Président de la CPI,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg soutient pleinement la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Alors que nous nous réunissons pour la première fois depuis la Conférence de révision du Statut de Rome, permettez-moi tout d'abord de remercier au nom de mon gouvernement toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de Kampala, un réel succès, qu'il s'agisse de vous-même monsieur le Président, des organes de la Cour, des facilitateurs, de l'organisateur ougandais ou de la société civile. Comme l'a dit mon Ministre des affaires étrangères présent à Kampala, « cette conférence au centre même du continent africain montre avec éclat à quel point la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves répond aux attentes profondes des peuples africains qui rejoignent ainsi une aspiration universelle qui est le fondement même de la recherche d'une justice pénale universelle qui soit efficace et objective ».

Le consensus que nous avons pu trouver au sujet des trois amendements au statut de Rome et en particulier sur le crime d'agression est remarquable. Nous pouvons maintenant nous tourner vers l'avenir, les travaux entamés à Rome étant désormais achevés.

La Conférence de Kampala nous a également permis de dresser un bilan de la justice pénale internationale et si ce bilan est largement positif, il faut consolider les bons résultats obtenus mais aussi poursuivre nos efforts collectifs et individuels pour renforcer la lutte contre l'impunité.

En ce qui concerne l'impact du système du statut de Rome sur les victimes, celui-ci est réel car il place les victimes au centre des débats, contrairement à ce qui se faisait dans un passé plus lointain mais aussi plus récemment encore au sein des tribunaux pour l'Ex-Yougoslavie et du Rwanda. Mais participation des victimes va de pair avec la protection de celles-ci et cette protection a son coût. A cet égard, le Luxembourg a décidé de faire un financement sur plusieurs années au Fonds d'affectation spécial pour les victimes à partir de l'année budgétaire 2011 de même que de contribuer au Fonds spécial pour la réinstallation des témoins à partir de 2011 aussi.

Il importe en outre que les victimes soient adéquatement et systématiquement informées de leur statut et de leur droits.

Notre réflexion commune sur l'articulation entre la paix et la justice devra également se poursuivre et s'il n'existe probablement pas de solution « one size fits all », nous sommes intimement convaincus que l'on ne peut construire une paix durable sans justice.

J'aimerais saluer les Etats nouvellement parties au Statut de Rome que sont le Bangladesh, les Seychelles, Sainte-Lucie et la République de Moldova. La communauté d'Etats parties est aujourd'hui au nombre de 114 et je suis certain que le mouvement vertueux vers l'universalité poursuivra son chemin.

Mais la marche vers l'universalité doit aller de pair avec la mise en œuvre des décisions de la Cour. Or, c'est là que le bat blesse. Alors que la coopération avec la Cour est une obligation juridique pas uniquement entre Etats parties d'ailleurs, force est de constater que nombre d'Etats ne coopèrent pas au vu des mandats d'arrêt non encore exécutés. Il nous faudra en outre poursuivre nos efforts sur le principe de complémentarité. Notre assemblée y reviendra dans les jours à venir de même qu'elle abordera d'autres points importants comme le suivi de Kampala, les questions budgétaires et de gouvernance ainsi que la mise en œuvre concrète de l'art. 36.4 du Statut.

Enfin, j'aimerais informer l'assemblée que le gouvernement luxembourgeois vient d'agréer en conseil, deux projets de loi, qu'il déposera au parlement encore avant Noël et qui portent d'une part, sur l'adaptation du droit interne aux dispositions du Statut de Rome et d'autre part, sur les modalités de la coopération avec la CPI, donnant ainsi suite à l'engagement pris par mon Ministre à Kampala.

Je vous remercie.